

# Hyères

15, avenue Joseph-Clotis - Tél. 04.94.12.81.90  
Eurosud publicité : 04.94.24.90.90 - hyeres@nicematin.fr

## Abysssea : Europe Ecologie Les Verts dénonce « une opacité totale »

**Interview** Le groupe écologiste a donné une conférence de presse après la clôture de l'enquête publique sur ce dossier sensible en zone protégée, près du Parc national de Port-Cros

**L**e groupe des élus écologistes EELV du Var et de la région a donné une conférence de presse, samedi à Hyères, au lendemain de la clôture de l'enquête publique sur le Centre d'expertise et d'essai en mer profonde, porté par la SAS Abysssea dans l'aire maritime adjacente du Parc national de Port Cros, au sein du sanctuaire Pélagos (notre édition du 4 décembre). Un projet qui suscite de nombreuses réactions (*lire ci-dessous*).

Aux côtés de Christine Sandel, conseillère régionale en charge du littoral et première vice-présidente du parc national de Port-Cros, Brigitte Del Perugia, conseillère municipale hyéroise et Jean-Laurent Félixia, conseiller municipal au Lavandou, ont donc précisé la position des écologistes sur ce dossier.

**Des représentants d'EELV ont-ils pris part à l'enquête publique ?**

Christine Sandel : Nous avons déposé plusieurs contributions, dont une cosignée par les deux coprésidents de notre groupe, Sophie Camard et Christian Desplats, ainsi présenté lors du dernier rapport au projet Abysssea : « le premier point qui interpellent est le choix de la localisation : une aire marine adjacente du parc national, sanctuaire Pélagos, deux zones Natura 2000 et trois ZNIEFF. Par ces classements, l'Etat a montré clairement sa volonté de protéger les lieux, pour leur intérêt écologique hors du commun. En quoi la faisabilité du projet est-elle conditionnée par cette localisation ? », s'interroge le SNE.

« Aucune explication n'est donnée sur ce point », poursuit : « L'étude d'impact est particulièrement faible sur de nombreux points. Outre des erreurs diverses, elle sous-estime systématiquement les impacts liés à l'exploitation : électriques, électromagnétiques, sonores, et donc les dérangements potentiels (...).

**« Secret défense »**

« Sur 474 pages, cette étude ne prend en compte que la phase d'installation, mais n'analyse aucunement la nature et l'impact des expériences qui vont être conduites pour une durée de 30 ans. De plus, il n'existe pas de données sur la nature des écosystèmes au-delà de 1 300 m de fond. Il



**La conseillère régionale en charge du littoral, Christine Sandel (à dr.), première vice-présidente du parc national de Port-Cros, avec Jean-Laurent Félixia et Brigitte Del Perugia, conseillers municipaux au Lavandou et à Hyères.** (Photo N. B.)

Yves Chardard, nous dit que le choix du site lui a été imposé par l'armée, qui est partenaire. En quoi l'armée est-elle compétente ? Qui va exercer le contrôle du centre dessai ? Si quelque chose se passe, va-t-on se heurter au secret défense ? Les autorisations pour la loi sur l'eau ont été très longues à obtenir. Pour la

conseil d'administration, un mois avant l'enquête publique. Le directeur, Guillaume Sellier, a donné un avis favorable, mais n'avait pas obligation d'informer ni le conseil scientifique du parc, ni le conseil d'administration... **Vous parlez de nombreuses zones d'ombre ?**

Le président d'Abysssea, Philippe Chesneau, Annabelle Jaeger, conseillère régionale déléguée à la biodiversité, et moi-même. Ce dossier est d'une opacité totale. Il a débarqué sans préalable, au moment de l'enquête publique, sans aucune concertation. Au niveau du parc national, il a été présenté lors du dernier rapport au projet Abysssea : « le premier point qui interpellent est le choix de la localisation : une aire marine adjacente du parc national, sanctuaire Pélagos, deux zones Natura 2000 et trois ZNIEFF. Par ces classements, l'Etat a montré clairement sa volonté de protéger les lieux, pour leur intérêt écologique hors du commun. En quoi la faisabilité du projet est-elle conditionnée par cette localisation ? », s'interroge le SNE.

« Aucune explication n'est donnée sur ce point », poursuit : « Le choix de la partie militaire du Levant pour site littoral du Levant pour site d'atterrage aggrave encore les inquiétudes sur ce projet, en alimentant les soupçons de futures manipulations « secret défense » sur lesquelles aucun bilan ne pourra être opéré. (...) Ce projet fait preuve d'une rare opacité, avec

## L'indignation des personnels du parc

La section du Syndicat national de l'environnement (SNE) du Parc national de Port-Cros, majoritaire au sein des personnels, fait part de son analyse « extrêmement négative » par rapport au projet Abysssea : « le premier point qui interpellent est le choix de la localisation : une aire marine adjacente du parc national, sanctuaire Pélagos, deux zones Natura 2000 et trois ZNIEFF. Par ces classements, l'Etat a montré clairement sa volonté de protéger les lieux, pour leur intérêt écologique hors du commun. En quoi la faisabilité du projet est-elle conditionnée par cette localisation ? », s'interroge le SNE.

« Sur 474 pages, cette étude ne prend en compte que la phase d'installation, mais n'analyse aucunement la nature et l'impact des expériences qui vont être conduites pour une durée de 30 ans. De plus, il n'existe pas de données sur la nature des écosystèmes au-delà de 1 300 m de fond. Il

## Michèle Rivasi : « C'est à l'encontre la charte »

courageant la coopération interfilières et les initiatives économiques portées d'une plus-value sociale et environnementale". Quid de la plus-value sociale et environnementale dans ce projet ? Nous dénonçons, à l'heure où le Président de la République évoque des pistes d'amélioration de la démocratie environnementale, le fait que la société ayant réalisé l'étude d'impact (Crédac) soit liée à Total pour qui elle travaille régulièrement. Il faut que cessent ces situations de conflits d'intérêts entre l'expertise scientifique et les multinationales ».